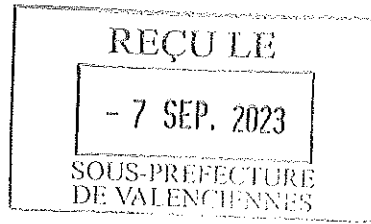




Service : Marchés Publics
J.N.V /N.H/C-D
N°DC-2023-083



République Française
Département du Nord

Ville de Marly

DÉCISION DU MAIRE

Objet : Avenant n°2 lot 1 Procédure adaptée - Démolition, désamiantage et préparation du centre Paul Vaillant Couturier

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le code de la commande publique, dans sa partie législative et réglementaire,

Vu la délibération n° 20-09 en date du 3 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision n° DC-2022-135 du 29/11/2022 portant notification du marché de démolition, désamiantage et préparation du centre Paul Vaillant Couturier

Considérant la nécessité pour la ville de passer un avenant au marché initial du lot n°2 concernant des travaux complémentaires faisant l'objet de circonstances imprévues

DÉCIDE

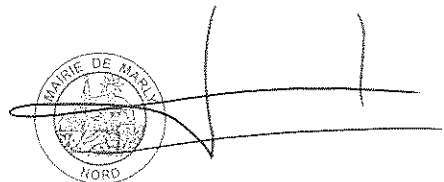
De conclure l'avenant n°2 du lot n°1 « démolition et désamiantage » avec la société RENARD, pour le comblement de puits découverts lors de la démolition rue Paul Vaillant Couturier, pour un montant de 900,00 €HT soit 1 080,00 €TTC.

Les dépenses seront imputées au compte budgétaire 2313

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 20/07/2023

Le Maire,
Jean-Noël VERFAILLIE



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu
de sa réception en Sous-
Préfecture le ..07.10.2023
et de la publication le
..08.10.2023